

Aux personnes intéressées  
ayant leur domicile légal à Bienne

Bienne, décembre 2022

## **Informations sur la naturalisation ordinaire et le test de naturalisation à Bienne**

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle Loi sur la naturalisation (LN) étant entrée en vigueur en janvier 2018, tant les conditions préalables à une naturalisation que les critères de passage du test de naturalisation ont été adaptés. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur les conditions préalables à une naturalisation, ainsi que sur les critères devant être remplis pour être exempté du test, dans le Mémento annexé ainsi que sur notre site Internet [www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch). Nous vous saurions gré d'examiner votre situation personnelle. Si vous ne devez pas passer de test, vous pouvez requérir les formulaires de demande de naturalisation comme décrit au point A, sinon veuillez consulter le point B.

### **A. Où puis-je obtenir les formulaires de demande de naturalisation si je ne dois passer aucun test ?**

Ces formulaires peuvent être commandés au moyen du bulletin annexé. Celui-ci peut aussi être téléchargé directement à partir du site Internet [www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch).

### **B. Comment faire si je veux m'annoncer pour un test de naturalisation ?**

1. Annonce à la rue Neuve 28, 2502 Bienne, où vous recevez un ticket à l'accueil au rez-de-chaussée.
2. Lorsque votre numéro est appelé, veuillez vous rendre au guichet du premier étage, où vous pouvez vous annoncer pour la date de test souhaitée.
3. Le paiement de l'émolument pour le test s'élève à 300 fr. par personne et doit être payé directement au guichet en espèces ou par carte EC.
4. Aucune convocation ne sera envoyée pour le test. Votre paiement constitue votre enregistrement. Notez la date du test et soyez à l'heure.
5. La suite du processus de naturalisation vous sera communiquée le jour du test.
6. Le bulletin servant à commander les formulaires de naturalisation vous sera remis avec l'attestation de réussite au test de naturalisation.

Dates des tests: Les dates actuelles sont disponibles sur le site web de la ville de Bienne, sous-page "Naturalisation".

Lieu et heure:

**Vous seront communiqués en temps utile**

Document à présenter:

**Autorisation d'établissement (Permis C) ou pièce d'identité avec photo**

- En respectant les points 1 à 6 ci-avant, vous pouvez vous annoncer aux dates de tests à venir. Les nouvelles dates sont communiquées chaque année dès le 1<sup>er</sup> décembre.
- Si aucune date ne vous convient, ou si toutes les places sont occupées à la date que vous souhaitez, vous avez la possibilité de vous annoncer dès le 1<sup>er</sup> décembre pour l'année suivante.
- Le test de naturalisation est valide pour une durée indéterminée. Les personnes habitant à Bienne sont tenues de passer le test de naturalisation à Bienne.
- Les frais d'examen ou autres frais de cours sont entièrement à la charge des requérants et requérantes.
- Les tests de naturalisation payés ne sont pas remboursables. Veuillez vous informer sur notre site Internet [www.biel-bienne.ch](http://www.biel-bienne.ch) ou consulter le Mémento annexé quant aux critères de naturalisation et aux conditions préalables à l'exemption du test de naturalisation.

Il est possible de se préparer, sans aucune obligation, au test de naturalisation en suivant un cours idoine auprès de l'association Multimondo, rue du Marché-Neuf 64, 2503 Bienne, tél. 032 322 50 20).

Le test de naturalisation porte sur les domaines suivants:

- Géographie, histoire, langues, religions et jours fériés en Suisse et dans le canton de Berne en particulier
- Démocratie, fédéralisme ainsi que droits et devoirs des citoyennes et citoyens
- Sécurité sociale, santé, travail et formation

Les questions s'appuient sur le contenu des deux brochures « **La Confédération en bref** » et « **ECHO** ». La langue de l'examen est en fonction de la langue officielle (français ou allemand). Le test comprend 48 questions et est considéré comme réussi lorsque 60% ou plus des réponses sont correctes.

Les deux brochures susmentionnées sont disponibles comme suit :

« **La Confédération en bref** » → <https://www.bk.admin.ch> > Documentation

« **ECHO** » → <http://www.echo-ch.ch/>

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

### **Sécurité publique**

Services des habitants et services spéciaux (SHS)

Domaine naturalisations